

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse

Notre groupe se félicite que le CESE se soit saisi une fois de plus au cours de la mandature d'un sujet sur les jeunes et il nous semble que ce volet logement vient compléter opportunément les précédents travaux de notre assemblée. Nous tenons également à souligner le bon déroulement des travaux en section et l'ouverture des membres au cours des réflexions menées qui démontre bien tout l'intérêt, selon nous, de cette représentation intergénérationnelle.

La question de l'accès au logement autonome pour les jeunes est importante à plusieurs égards. L'accès à un logement indépendant conditionne la mobilité, l'accès à l'emploi ou encore le choix de formation. Il ne s'agit donc pas uniquement de confort, même si nous pensons que la recherche d'autonomie est déjà un objectif valable en soi, il s'agit de faire en sorte que le logement ne soit plus une cause de renoncement à certaines opportunités ou aspirations.

Nous approuvons fortement le choix qui a été fait de ne pas aller uniquement vers des politiques spécifiques, mais, au contraire, de bien envisager la question de l'accès au logement des jeunes comme partie intégrante de la problématique plus large de la crise du logement ; en effet, nous sommes convaincus que l'examen des conditions d'accès des jeunes au logement constitue un bon aiguillon pour avoir une analyse critique des politiques publiques du logement. Tout au long des travaux de cette première moitié de mandature, notre groupe a eu à cœur de rappeler que les jeunes ne demandent pas de politiques spécifiques ou de privilèges, ils souhaitent pouvoir accéder au droit commun et être impliqués dans l'élaboration des politiques. Les interventions de cet après-midi, tant de la ministre que des conseillers du CESE, rejoignent nos préoccupations et nous nous en réjouissons. Le CESE fait sienne la phrase de Léo Lagrange « *Aux jeunes il ne faut pas tracer un seul chemin, il faut leur ouvrir toutes les routes* ».

Alors que le Président de la République présente aujourd'hui ses vœux à la jeunesse, notre groupe rappelle au gouvernement ses engagements en faveur de la jeunesse et l'invite à mettre en œuvre rapidement les mesures proposées dans l'avis, et à aller plus loin sur deux points qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus en section.

Nous pensons que la densification urbaine est un impératif pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques. Il ne s'agit pas, bien entendu, de reconstruire d'horribles barres d'immeubles, mais de re-privilégier l'habitat collectif, de réduire les temps de transports, en particulier, individuels, de limiter les consommations d'énergie, mais également de renforcer les liens sociaux.

Il nous semble que l'avis est également resté trop frileux sur les mobilités dans le parc social. La section n'a pas souhaité remettre en cause le principe du droit au maintien pour les locataires et est parvenue à une position de compromis visant au développement de dispositifs incitatifs. Dans un contexte de pénurie globale de logements sociaux, l'incitation nous paraît insuffisante pour mobiliser les bailleurs

sociaux, il faut tendre vers une pratique beaucoup plus systématique de la mobilité afin de refluidifier les parcours résidentiels et de favoriser l'accès des jeunes au parc social.

En dépit de ces deux réserves, notre groupe a bien entendu voté en faveur de l'avis.